



Travaux extérieurs jardin maison

Par **vivy974**, le **25/02/2009** à **16:52**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire dans une maison avec jardin depuis mai 2008. Le propriétaire lors de notre eménagement m'a précisé qu'il ferait qq travaux au niveau de la terrasse. Il a commencé ses travaux fin aout 2008, et à ce jour nous sommes toujours en attente de la finition des travaux. De plus il pretexe qu'il ne pourra pas faire l'écoulement de beton pour la terrasse avant fin juin 2009.

Notre jardin ressemble à uun chantier de construction!!!

Il n'a fait aucun geste envers nous (déduction de loyer)

Cela va faire près de 6 mois que notre jardin et cour sont en travaux et nous ne pouvons en profiter.

Quels sont mes droits face à cette situation.

Merci de votre aide

Cordialement,

Vivy974

Par **Paula**, le **26/02/2009** à **11:33**

Bonjour,

Votre propriétaire a l'obligation de laisser l'usage paisible du bien loué et donc du jardin et de

la cour.

Que dit l'état des lieux d'entrée concernant le jardin, la cour et la terrasse ?

Vous pourriez mettre votre propriétaire en demeure, par lettre RAR, de terminer les travaux.

Vous pouvez également demander à un Huissier de Justice de venir dresser un PV de constat en lui indiquant que le chantier a débuté en août 2008 et qu'il est arrêté. PV que vous enverrez à votre propriétaire.

Mais, seul un jugement pourra vraiment l'obliger à s'exécuter rapidement en faisant valoir votre préjudice.

Cordialement